



ATELIER DE REFLEXION DE L'ARGA-Côte d'Ivoire

Thème : Migrations et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire

Date : 15 et 16 Décembre 2016

**Lieu : Korhogo (Université
Peléforo Gon Coulibaly)**

TERMES DE REFERENCE

Novembre 2016

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De nombreux travaux réalisés sur la question foncière en Côte d'Ivoire aboutissent à la conclusion que le problème foncier est l'une des causes non négligeable de l'instabilité socio-politique qu'a connue le pays, depuis près de deux décennies maintenant. L'Etat ivoirien pense lui-même, qu'une résolution définitive de cette crise et le retour à une stabilité durable en Côte d'Ivoire, pourraient prendre sa source dans un règlement définitif et durable de la question foncière en zone rurale. Pour se faire, l'article 12 du chapitre premier de la nouvelle constitution¹ ivoirienne votée le 30 octobre 2016, à 93,42% avec un taux de participation de 42,42%, a été consacré à question foncière.

Au fait de ces enjeux liés au foncier en Côte d'Ivoire, l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA), en partenariat avec l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), le département de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université Peléforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo et le Laboratoire (interner-universitaire) des Sciences Sociales et des Organisations (LASSO, section UPGC), organise un atelier de 02 jours à Korhogo, sur le thème : « **Migrations et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire** ».

L'atelier se tiendra les 15 et 16 décembre 2016 à Korhogo et verra la participation d'autres partenaires comme : ARGA Mali, ARGA Burkina-Faso, le Centre de ressources de Dakar, l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) etc. Il enregistrera la participation de 50 personnes.

Le bureau régional d'ARGA basé à Dakar au Sénégal et les ARGA pays (ARGA Burkina-Faso et ARGA Mali) et leurs partenaires, voudrait à travers cet atelier, accompagner les acteurs ivoiriens à créer et co-animer un espace inclusif de dialogue et d'élaborations de propositions pertinentes sur le foncier rural en Côte d'Ivoire.

Rappelons que l'ARGA a déjà organisé en partenariat avec le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) et la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), un atelier les 19-20 septembre 2013, au cours duquel les participants ont pu identifier entre autres thématiques

¹Nouvelle constitution ivoirienne. **Titre 1 : Des droits et des libertés. Chapitre premier, Article 12** : *Seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes peuvent accéder à la propriété foncière rurale. Les droits acquis sont garantis.*

La loi détermine la composition du domaine foncier rural ainsi que les règles relatives à la propriété, à la concession et à la transmission des terres du domaine foncier rural.

prioritaires porteuses d'enjeux majeurs de gouvernance en Côte d'Ivoire, celle du foncier rural.

L'atelier a réaffirmé le constat selon lequel, une forte pression foncière s'exerce sur certaines zones géographiques du pays et provoque des tensions entre communautés locales avec de fortes répercussions au niveau national, voire sous-régional. Comme dans beaucoup de pays africains, la répartition de la population n'est pas homogène. Elle est beaucoup plus dense au sud (zone forestière) qu'au nord (zone de savane), du fait des mobilités internes et des mouvements migratoires de la savane et de l'hinterland du pays, vers les zones forestières. L'origine de cette migration est ancienne. L'économie coloniale qui était une économie de rente a aussi fortement contribué à renforcer cette distribution spatiale de la population en concentrant ses plantations en forêt. Et cette situation a été confortée par l'Etat post-colonial, qui a largement entériné une répartition spatiale des activités économiques déjà très favorables au sud, en y implantant la quasi-totalité des emplois modernes. Ce qui a eu pour conséquence de favoriser une sédentarisation massive de migrants dans la longue durée et une pression foncière de plus en plus forte.

L'Etat ivoirien conscient de l'existence ou de l'imminence de nombreux conflits fonciers, a cherché à y faire face en légiférant. Ce fut la loi n° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au code foncier rural. Cette loi a été votée en Décembre 1998 et promulguée la même année. Votée à l'unanimité par les parlementaires, elle a fait l'objet de consultations réalisées dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire par des missions parlementaires. Mais des études ont fait état de la difficulté à appliquer cette loi².

L'Etat toujours préoccupé par la recherche de solutions aux conflits fonciers ruraux, multiplie les initiatives³. Il vient, comme indiqué plus haut, d'introduire un chapitre sur la question du foncier, dans la nouvelle constitution ivoirienne votée le 30 octobre 2016. Désormais, seul les ivoiriens peuvent être détenteur de titre foncier en Côte d'Ivoire.

Relevons au passage que la communauté internationale avait aussi compris l'enjeu que constituait la sécurisation foncière en milieu rural et cela l'avait poussé par le truchement des Nations Unies à aider à la création du Groupe foncier qui est un forum mis en place à l'initiative du Représentant Spécial

²Le droit foncier rural en Côte d'Ivoire, un impératif sur la voie du développement et de la réconciliation, synthèse du séminaire organisé par la Fondation Friedrich Ebert et AUDACE Institut Afrique, 14 novembre 2012

³Un séminaire gouvernemental sur le foncier rural et urbain a été organisé le 25 juin 2012

du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire et présidé par le Coordonnateur Humanitaire et rassemblant des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales se réunissant pour débattre et faire des recommandations en matière foncière.

Aussi, des recherches ont-elles montrées que les conflits issus de la gestion des terres du domaine coutumier constituent l'essentiel des conflits en zone rurale⁴, y compris, les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les parties centre et Nord du pays.

L'action publique de sécurisation foncière en milieu rural peut passer par sa constitutionnalisation et l'octroi d'un droit de propriété ou d'usufruit sur la terre par l'Etat aux nationaux. Mais cette action de l'Etat qui relève de la légalité va-t-elle toujours obtenir la légitimité nécessaire pour son acceptation par les populations ? Après avoir constitutionnalisé la question du foncier en Côte d'Ivoire, comment articuler légalité et légitimité pour une gestion durable et pacifique du foncier en vue de désamorcer les risques de conflits que cela pourrait susciter ? Ce sont là des questions qui pourraient alimenter la réflexion sur le foncier rural en Côte d'Ivoire au regard de sa position de pays d'immigration et à fort taux d'étrangers (24,2% de non-ivoiriens selon le RGPH, 2014). Si on admet que « *la résistance des ordres normatifs extra-étatiques touche tous les domaines En droit foncier, la résistance se mue en conflit lorsque la législation étatique contredit les droits coutumiers, qu'il s'agisse aussi bien des modalités de gestion de la terre que des modalités d'accès à son usage, d'acquisition ou de transmission de droits y relatifs.* »⁵ Les migrations se voulant aujourd'hui un phénomène gagnant pour le migrant, gagnant pour le pays ou la zone de départ et gagnant pour le pays ou la zone d'accueil, comment parvenir à mettre durablement fin aux conflits fonciers en Côte d'Ivoire en lien avec les migrations, pour qu'elles soient triplement gagnantes ? Voilà l'une des préoccupations essentielles de l'atelier.

II- OBJECTIFS DE L'ATELIER

Objectif général

⁴KANATE Abou, le foncier rural et la crise ivoirienne, Fraternité Matin, 22 octobre 2012

⁵Pour une nouvelle ingénierie institutionnelle qui codifie la pluralité des légitimités, Cahier n° 2010-04, Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA), coordonné et rédigé par AssaneMbaye P.70

Dans une démarche multi-acteurs, l'atelier veut contribuer à résoudre de façon durable, la problématique du foncier en Côte d'Ivoire en accompagnant des acteurs ivoiriens (chercheurs, Etat, OSC et populations) à créer et co-animer un espace inclusif de dialogue et d'élaborations de propositions pertinentes sur le foncier rural en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques

L'atelier veut en deux jours de rencontres scientifiques :

- réunir 30 participants nationaux et internationaux sur la question des migrations et de ses enjeux fonciers en Côte d'Ivoire ;
- faciliter et structurer une réflexion proactive sur les enjeux de la constitutionnalisation du foncier en Côte d'Ivoire en lien avec les réalités migratoires de ce pays ;
- identifier et apprécier les effets et les impacts des migrations et des mobilités internes (en rapport avec le foncier), en termes de plus-value et de moins-value en Côte d'Ivoire ;
- cerner et analyser les opportunités, les enjeux et les défis (à court, moyen et long termes) de la constitutionnalisation de la question du foncier en Côte d'Ivoire ;
- élaborer des propositions scientifiques, stratégiques et innovantes d'une gestion foncière ivoirienne qui bonifient et tiennent compte du passé récent et de la position stratégique de pays leader et d'immigration qu'est la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

III- METHODOLOGIE

En dehors des cérémonies d'ouverture et de clôture de l'activité, l'atelier s'articulera principalement autour de communications en panel. Elles (ces communications en panel) seront précédées de deux communications

L'atelier enregistrera en deux journées d'activités, quatre (2) panels de plusieurs communications chacun. Au total, 11 communications seront prononcées durant l'atelier. Ces communications seront prononcées par d'éminents chercheurs et Professeurs d'Universités de Côte d'Ivoire. Les présentations des universitaires permettront de les mettre en dialogue avec des acteurs étatiques (Ministères) et non-Etatiques que sont les collectivités locales et les Organisations de la Société Civile (OSC), ainsi que des experts nationaux et internationaux, travaillant sur la thématique: « migrations et conflits fonciers ».

- **Déroulement de l'atelier**

L'atelier se déroulera autour des deux panels ci-après :

Panel 1 : Recherches empiriques et résultats d'études sur les migrations et les conflits fonciers, expériences nationales .

Ce panel enregistrera les communications des éminences ci-après :

Panéliste de la première partie :

- Professeur DEDI Sery (Université Félix Houphouët Boigny- cocody/Côte d'Ivoire) ;
- Professeur KONE Issiaka (Université Jean Lorougnon Guédé- Daloa/Côte d'Ivoire) ;
- Professeur YEO Souleymane (Université Félix Houphouët Boigny/Côte d'Ivoire) ;
- Professeur VANGA Ferdinand (Université Peléforo Gon Coulibaly /Côte d'Ivoire) ;
- Docteur TOH Alain (Université Félix Houphouët Boigny/Côte d'Ivoire) ;
-

Panéliste de la deuxième partie 2 :

- Professeur IBO GUEHI (Université Nangui Abrogoua /Côte d'Ivoire)
- Docteur LALLY Kouadio (Université Peléforo Gon Coulibaly /Côte d'Ivoire) ;
- Docteur KADJO Arsène (Université Peléforo Gon Coulibaly /Côte d'Ivoire) ;
- Un expert (IPAR) travaillant sur l'axe de recherche « Foncier/migration »

Panel 2 : Partage d'expériences des acteurs

Le panel 2 sera consacré à une série de communications d'acteurs et de spécialistes ivoiriens traitant au quotidien, des questions de migration et de conflit foncier rural en Côte d'Ivoire. A l'instar du panel 1, il sera animé en deux parties par les spécialistes ci-après :

Panélistes de la première partie : Administration et professionnels

- Monsieur KOUAMELAN AHOULOU JOSEPH, (Géomètre expert/Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur le Directeur du foncier rural et du cadastre rural (/Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur KOUADIO Bosson Jean, (Sociologue consultant, expert/Côte d'Ivoire)

- Monsieur DIOMANDE Cyrille, SG de la préfecture de Ferkéssédougou ;
- Monsieur IRA Bruno, à l'Institut National de la Statistique à Korhogo ;
- Panélistes de la deuxième partie : Méthodologie de travail d'ARGA sur le foncier rural et présentation des résultats de l'étude de l'IPAR sur les marchés fonciers ruraux**
- Assane Mbaye, coordonnateur ARGA
- Ousmane Sy, président du Conseil de l'ARGA
- Ibrahima KA, juriste, chercheur IPAR

L'ARGA dispose en effet, d'expériences et d'expertise (cahiers de propositions, expertise sur la gouvernance des ressources et des territoires, gestion du pluralisme) et d'outils (FMA, capitalisation d'expériences et Collectes de paroles, etc.). Elle dispose également d'expérience sur le foncier rural dans d'autres pays. Le panel 4 sera également l'occasion pour l'IPAR, de présenter les résultats de son étude sur « *les marchés fonciers ruraux* ».

IV- ACTIVITES A METTRE EN OUEVRE ET CHRONOGRAMME D'EXECUTION

Le temps imparti pour les préparatifs de l'atelier étant très court, il s'agit de réaliser en urgence les activités ci-après :

- mettre en place un comité d'organisation ;
- informer et mobiliser les autorités, les acteurs et les participants à l'atelier (expédition des courriers) ;
- planifier les aspects d'ordre logistique et opérationnel de la tenue de l'atelier (réservations de chambre d'hôtel, de salle de conférence, les pauses café et pause déjeuner, etc) ;
- préparer les supports de visibilité (bâches, kakémono) et les kits de participation à l'atelier (badge, kits etc) ;
- tenir l'atelier les 15 et 16 décembre 2016.

Activités	PERIODES					
	Novembre 2016				Décembre 2016	
	S1	S2	S3	S4	S1	S2
mettre en place le comité d'organisation						
informer et mobiliser les autorités et acteurs						

planifier les aspects d'ordre logistique et opérationnel						
préparer les supports de visibilité (bâches, kakémono) et les kits de participation						
tenir l'atelier les 15 et 16 décembre 2016						

V- RESULTATS ATTENDUS

- un atelier de deux jours d'ARGA, sur le thème « *migration et enjeux fonciers* » est organisé à Korhogo en Côte d'Ivoire,
- 30 participants (nationaux et internationaux) ont été mobilisés en deux jours d'atelier sur la question des migrations et de ses enjeux fonciers en Côte d'Ivoire ;
- 16 communications scientifiques sont prononcées par 16 experts, chercheurs et consultants en quatre (2) panels ;
- la méthodologie de travail d'ARGA sur le foncier rural et celle d'IPAR sont partagées en vue d' identifier une feuille de route IPAR/ARGA abordant la problématique du foncier comme facteur d'intégration en partant des migrations et des mesures spécifiques prises par les Etats pour mettre en place les conditions d'effectivité du marché commun doublement consacré, UEMOA, CEDEAO ;
- une réflexion proactive sur les enjeux de la constitutionnalisation du foncier en Côte d'Ivoire en lien avec les réalités migratoires de ce pays a été facilité et structuré grâce à ARGA en collaboration avec l'IPAR, l'Université de Korhogo et le Lasso ;
- les effets et les impacts des migrations et des mobilités internes (en rapport avec le foncier), en termes de plus-value et de moins-value en Côte d'Ivoire ont été identifié et apprécié ;
- les opportunités, les enjeux et les défis (à cours, moyen et long termes) de la constitutionnalisation de la question du foncier en Côte d'Ivoire ont été cerné et analysé ;
- des propositions scientifiques, stratégiques et innovantes d'une gestion foncière ivoirienne qui bonifient et tiennent compte du passé récent et de la position stratégique de pays leader et d'immigration qu'est la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest ont été élaborées.

VI- AGENDA DE L'ATELIER

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS	MODERATEUR
JOUR 1 : 15 Décembre 2016			
8h30-9h30	Accueil, inscription et installation des participants	Comité d'organisation / Secrétariat	Dr Irigo et Dr Sangaré
9h30-10h00	Cérémonie d'ouverture : 1. Allocution du Président du comité d'organisation 2. Allocution du Président de l'UPGC, 3. Allocution du Directeur du LASSO, 4. Allocution du Maire de Korhogo, 5. Allocution du Président du conseil régional 6. Allocution du Coordonnateur d'ARGA, 7. Allocution du Préfet de la Région du Poro/Korhogo	Président du comité d'organisation Président de l'UPGC, Directeur du LASSO, Maire de Korhogo, Président du conseil régional Poro, Coordonnateur d'ARGA, Préfet de la Région du Poro/Korhogo	Maître de Cérémonie MC (Dr Goin Bi)
10h00-10h15	Pause-café		
10h15-12h23	Panel 1 : Recherches empiriques et résultats d'études sur les migrations et les conflits fonciers, expériences nationales et internationales. Professeur DEDI Sery; Professeur KONE Issiaka Professeur TINGBE Azalou Professeur ALKASSOUM Maïga Professeur YEO Souleymane Professeur VANGA Ferdinand Docteur TOH Alain		Dr Amalaman /Djack
12H30-14H00	Déjeuner		

14h00-16h30	Panel 2 : Etudes empiriques sur les migrations, les étrangers, le foncier rural et le développement local.) Professeur IBO GUEHI Docteur Lally Docteur KADJO Arsène Un expert (IPAR)	Dr Zagocky
16h30 - 17h00	Lecture de la synthèse des communications du jour 1	Martin Amalaman	(Dr Goin Bi)
17h00	FIN JOUR 1		
JOUR 2 : 16 décembre 2016			
8h30 -9h00	Pause-café		
9h00 -12h30	Panel 2 : Partage d'expériences des acteurs	Monsieur Kouamelan Ahoulou Monsieur le Directeur du foncier rural; Monsieur KOUADIO Bosson Jean,	Dr Amalaman /Djack
12h30-14h30	Déjeuner		
14h30-16h00	Panel 2 : Méthodologie de travail d'ARGA sur le foncier rural et présentation des résultats de l'étude de l'IPAR sur les marchés fonciers ruraux	- ARGA régionale, - IPAR (Sénégal)	Dr Ibrahima Ka IPAR
16h00-16h30	Lecture de la synthèse des communications du jour 2	Martin Amalaman	Dr Goin Bi)
16h30-17h00	Clôture de l'atelier	Président du comité d'organisation Président de l'UPGC Maire de Korhogo, Président du conseil régional Poro, Coordonnateur d'ARGA, Préfet de la Région	Dr Goin Bi)